Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260309-20260309DCM2-DE

Commune de Locmaria Plouzané
Lokmaria-Plouzane

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
LOCMARIA-
PLOUZANÉ

Délibération n° :
2026.03.09 DCM2

Séance du 09 mars 2026

Date de convocation : 24 février 2026
Date d'affichage : 24 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de conseillers présents : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf mars, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.
Mme Adeline BIDAULT, Mme Denise BOURVEN, Mme Delphine CHAMBRIN, Mme Frédérique CLECH, Mme Marie-Thérèse GARRET, Mme Isabelle GIBAULT, Mme Claire-Andrée LABRIÈRE, Mme Martine LE PERSON, Mme Julie LE ROUX, Mme Sylvie PODEUR, Mme Élise QUINQUIS et Mme Annie TALANDIER.
M. Florent BÉGOC, M. Jean-Michel GUENEUGUES, M. Bernard LE BIS, M. Christophe LE GAL, M. Steven LE MOIGNE, M. Philippe MÉON, M. Loïc PETIT DE LA VILLEON, M. Loïc RAULT et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :
M. Cyril BELLO à Mme Sylvie PODEUR ;
Mme Françoise FOLL à M. Loïc PETIT DE LA VILLEON ;
Mme Cécile SOLINSKI à Mme Frédérique CLECH.

Absents :
M. Jean-Michel ABARNOU ;
Mme Clara CHAOUI ;
M. Florian MOREL.

M. Loïc PETIT DE LA VILLEON a été désigné secrétaire de séance.
Le quorum est atteint.

OBJET : Affectation des résultats 2025
Domaine : 7.1 Décisions budgétaires – Délibérations relatives à l'affectation des résultats

Délibération

Conformément aux instructions comptables M57 et M41, il y a lieu d'affecter le résultat excédentaire des sections de fonctionnement issu de la différence entre les réalisations en recettes et celles en dépenses des différents budgets, principal et annexe (Production électrique des panneaux photovoltaïques).
Le résultat doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (article 1068) et pour le solde, selon la décision du Conseil municipal, être affecté soit en

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260309-20260309DCM2-DE

excédent de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002) soit en dotation complémentaire en « réserves » (article 1068).

Commune	
Résultat de fonctionnement 2025	**721 116,08**
Résultat d'investissement 2025 (y compris report ex. 2024) (A reporter s/ 2026)	**781 572,70**
Solde des restes à réaliser 2025	-400 231,00
Excédent de financement total de la section d'investissement	381 341,70
Affectation en section d'investissement En couverture du besoin de financement(art 1068)	0,00
Dotation complémentaire en réserve (art 1068)	721 116,08
Total affecté en réserves (art 1068)	**721 116,08**

Pour le Budget Commune :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement 2025 comme suit :

- Report du résultat d'investissement (excédent d'investissement reporté au 001) : 781 572,70 €,
- Affectation en section d'investissement en couverture du besoin de financement (article 1068) : 0€,
- Affectation en réserves complémentaires (article 1068) : 721 116,08 €.

Vote

☐ Nbre d'abstention
☐ Nbre de vote « contre »
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260309-20260309DCM2-DE

Produc. Electrique Panneaux Photovoltaïques	
Résultat d'exploitation 2025 (à reporter sur 2026)	**-1 996.23**
Résultat d'investissement 2025 (y compris report ex. 2024) (A reporter s/ 2026)	**-463.14**
Solde des restes à réaliser 2025	-617.00
Besoin de financement total de la section d'investissement	-1 080.14
Affectation en section d'investissement En couverture du besoin de financement(art 1068)	0.00
Dotation complémentaire en réserve (art 1068)	0.00
Total affecté en réserves (art 1068)	**0.00**

Pour le Budget Production Electrique Panneaux Photovoltaïques :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'affectation du résultat d'exploitation et d'investissement 2025 comme suit :

- Report du résultat d'exploitation (déficit d'exploitation reporté au 002) : -1 996,23 €,
- Report du résultat d'investissement (déficit d'investissement reporté au 001) : - 463.14 €,
- Affectation en section d'investissement en couverture du besoin de financement (article 1068) : 0€,
- Affectation en réserves complémentaires (article 1068) : 0 €.

Vote

☐ Nbre d'abstention
☐ Nbre de vote « contre »
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Le Maire,

Viviane GODEBERT.

MAIRIE DE LOCMARIA-PLOUZANE (Finistère)

M. Loïc PETIT DE LA VILLEON,

Secrétaire de séance.